



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : DT2011-016 (version : 1) Date : 23 Février 2011
Unité administrative responsable	Bureau du développement touristique et des grands événements
Instance décisionnelle	Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement Date cible :
Projet	
Objet	Adopter les modifications aux règles de circulation et de stationnement dans le cadre du « Red Bull CRASHED ICE 2011 », qui sera réalisé les 17, 18 et 19 mars 2011, organisé par Gestion d'événements GesteV inc.
Code(s) de classification	
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
<p>Le présent sommaire fait suite à la demande déposée par monsieur Patrice Drouin, président de Gestion d'événements GesteV inc., 1000, boulevard Beau-Pré, bureau 7106, Beaupré (Québec), G0A 1E0, auprès du Bureau du développement touristique et des grands événements, afin de réaliser le « Red Bull CRASHED ICE 2011 ».</p> <p>Le règlement R.C.E.V.Q. 61 (résolution CE-2008-2054) permet au directeur du Bureau du développement touristique et des grands événements d'édicter des ordonnances et une délégation d'autres pouvoirs dans le cadre de la réalisation d'événements spéciaux.</p>	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
Le « Red Bull CRASHED ICE 2011 » sera réalisé les 17, 18 et 19 mars 2011. Le parcours empruntera la rue du Fort face au château Frontenac, la côte de la Montagne, une partie de la rue Notre-Dame, passera par la Place-Royale pour se terminer à la place de Paris.	
RECOMMANDATION	
D'adopter la modification numéro 2011-A1-026 jointe en annexe, relative aux règles de circulation et de stationnement dans la ville de Québec lors de la tenue de cet événement.	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
Avis circulation (électronique)	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)	
Andree Laroche	Favorable 2011-02-25
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Étienne Talbot	Favorable 2011-02-25
Cosignataire(s)	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION**Numéro** : DT2011-016 (version : 1)**Date** : 23 Février 2011**Unité administrative responsable** Bureau du développement touristique et des grands événements**Instance décisionnelle** Autorité du directeur de service ou de l'arrondissement**Date cible** :**Projet****Objet**

Adopter les modifications aux règles de circulation et de stationnement dans le cadre du « Red Bull CRASHED ICE 2011 », qui sera réalisé les 17 ,18 et 19 mars 2011, organisé par Gestion d'événements Gestev inc.

Direction générale**Résolution(s)**

**MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE STATIONNEMENT
ET DE CIRCULATION DANS LA VILLE DE QUÉBEC
LORS DE L'ÉVÉNEMENT « Red Bull CRASHED ICE 2011 ».**

NUMÉRO: 2011-A1-026

ACTIVITÉ: Red Bull CRASHED ICE 2011 (montage et démontage de la structure).

LOCALISATION: Rue du Fort entre la rue Saint-Louis et la côte de la Montagne.

ACTIONS À PRENDRE: Interdire le stationnement et aménager à sens unique vers le nord de 10 h le 28 février à 17 h le 24 mars 2011.

LOCALISATION: Rue Notre-Dame entre la côte de la Montagne et Place Royale.

ACTIONS À PRENDRE: Interdire la circulation de 10 h le 1er mars à 17 h le 24 mars 2011.

LOCALISATION: Côte de la Montagne entre la rue du Fort et la rue Notre-Dame.

ACTIONS À PRENDRE: Du 7 au 24 mars 2011 inclusivement, remplacer la réglementation actuelle du stationnement par :

- Arrêt interdit 6 h à 9 h du lundi au vendredi.
- Stationnement interdit débarcadère en autre temps.
- Zones réservées exclusivement au montage.

Division des travaux publics
Section du stationnement
et de la signalisation

2011-02-24.

